

## Bilan du conseil municipal du 03/04/2023

*Élus du groupe de la minorité  
du Conseil Municipal de Saint-Brieuc*

Le conseil municipal du 3 avril était relativement allégé.

Nous avons retenu 3 points essentiels à l'ordre du jour portant sur des sujets dignes d'intérêt.

### 1) Création d'un centre de santé

Le centre municipal de santé, sera en réalité un centre intercommunal commun avec la commune de Trégueux. Le projet arrive enfin à son terme après 3 ans de mandat sachant que pour l'instant il n'y a pas encore de localisation définitive, même si le secteur Croix Saint Lambert semble privilégié.

Un GIP (groupement d'intérêt public) sera créé entre Saint Brieuc et Trégueux, à parité de représentation.

Le format de ce centre sera à terme le suivant : 13,5 ETP (équivalent temps plein), dont 6 ETP médicaux..

Plus précisément lors du conseil, nous avons voté la création des postes suivants pour permettre le démarrage :

- 2 médecins, 1 coordinateur administratif, 1 assistant médical, 1 secrétaire.

La municipalité envisage une ouverture en toute fin d'année 2023 avec 2 médecins pour aboutir à 8 en 2027, sachant que les crédits pour les travaux ne sont pour l'instant pas inscrits au budget.

### **Sur ce dossier nous avons formulé les observations suivantes :**

- **Quelle concertation a été conduite avec les médecins libéraux** pour la bonne insertion de ce centre sur le territoire briochin ?

Il nous a été indiqué qu'il n'y aurait pas de concurrence.

- **Y a-t-il eu des contacts avec l'hôpital public et l'hôpital privé** pour permettre une complémentarité et des liens privilégiés pour le fonctionnement du centre ?

Le Maire a indiqué, sans plus de précision, que des coopérations seraient mises en œuvre.

- **Quelle sera le niveau d'activité de chacun des médecins ?** (nombre de patients à l'heure). Il a été répondu à cette question que le volume horaire de chaque médecin sera de 35h et qu'ils examineraient en moyenne 3 patients par heure maximum.

La question d'une concurrence déloyale avec les médecins libéraux est donc vraiment posée. Il nous a été indiqué également que l'objectif de ce centre de santé

n'était pas d'apporter une réponse à tous les briochins sans médecin traitant mais qu'il contribuait à améliorer l'attractivité du territoire.

- **Nous avons demandé également à ce que ce centre de santé fasse l'objet d'un budget annexe** afin d'en suivre les coûts pour la collectivité et de pouvoir l'évaluer régulièrement.

**Enfin nous avons fait observer que l'agglomération restait particulièrement en retrait sur un sujet qui concerne tous les habitants de l'agglomération** quelle que soit leur commune d'origine. Le plan d'action de l'agglomération présenté dans la presse n'est pas à la hauteur des attentes de la population dans le domaine de la santé : rien de concret : pas de crédits d'investissement pour soutenir la réalisation de maisons médicales ou centre de santé, ni même de coordination entre les communes sur l'implantation de centres médicaux. Chaque commune est livrée à elle-même dans une concurrence réelle

Le chiffrage financier précis de ce projet n'a pas été communiqué pour l'instant.

Nous avons voté la délibération proposée même si elle aurait mérité d'être au moins aussi développée que les articles de presse qui ont fait suite à la conférence de presse des deux maires.

## **2) Mise en place du portail famille avec de nouveaux tarifs pour le périscolaire, l'accueil de loisirs, le conservatoire et l'école des beaux arts**

Ce projet de modernisation de la relation entre la ville et les usagers, qui est inspiré de ce qui se passe déjà dans d'autres villes, était attendu par la population depuis un certain temps. C'est une mesure de simplification que nous ne pouvons qu'approuver.

En ce qui concerne **les grilles de tarification**, elles sont désormais calées sur les quotients de la CAF, ce que nous approuvons bien évidemment. Le seul point sensible concerne l'augmentation des tarifs pour les familles à revenus moyens et supérieurs. Malgré cela, nous avons voté la délibération car le système nous apparaît plus clair, plus lisible et proche de ce qui peut se faire déjà dans d'autres villes.

**S'agissant de l'aide à la restauration scolaire des écoles privées**, elle n'a pas été évoquée lors de cette séance. Les familles qui scolarisent leurs enfants dans le privé ne sont donc pas concernées. Nous resterons néanmoins vigilants pour que tous les briochins soient traités sur un même pied d'égalité, quel que soit l'établissement scolaire fréquenté.

## **3) Validation du programme de travaux pour le complexe du Grand Clos**

Nous avons voté ce dossier qui remonte déjà à plusieurs années et qui avait été lancé par l'ancienne municipalité. Il va permettre la création d'un dojo d'entraînement.

Le montant des travaux est évalué à 3 546 472 €.

Quelques mois après la présentation du PPI (plan pluriannuel d'investissement), on observe déjà un décalage de 2 ans pour une ouverture en juin 2026 au mieux.

Nous avons également interrogé la municipalité pour savoir où en étaient les demandes de subventions ? Et qu'allaient devenir les locaux confiés à l'amical laïque Boulevard Charner ?

Il nous a été répondu que les montants n'étaient pas encore connus et que les anciens locaux seraient vendus pour créer un pôle tertiaire de la gare.

Les autres sujets soumis au conseil municipal étaient plutôt secondaires et relevaient davantage de la gestion courante, sauf peut-être la délibération autorisant la création des postes de vacataires pour l'été, que nous avons votée, et le traditionnel ajustement du tableau des effectifs des agents de la ville sur lequel nous nous sommes abstenus, faute de pouvoir en apprécier la portée réelle.